

Mot du président

LE PASSÉ SE RÉPÈTE



Le Dr Alfred Dean

À la fin de l'année 2004, c'est avec nostalgie que j'ai feuillé d'anciens numéros du *Journal de l'Association dentaire canadienne*. J'étais curieux de savoir quels étaient les sujets de préoccupations il y a 25 à 30 ans, bien avant que j'obtienne mon diplôme de l'Université Dalhousie. Cette activité m'a permis de faire des découvertes étonnantes, car j'ai vite vu que la dentisterie organisée continue aujourd'hui de se battre pour les mêmes causes. Permettez-moi de vous convier à un retour dans le temps.

En 1968, Pierre Trudeau était porté au pouvoir à Ottawa, et Montréal célébrait l'obtention de sa nouvelle franchise de baseball professionnel, contrairement à aujourd'hui, où elle pleure son départ vers les États-Unis. Cette même année, l'ADC connaissait son quatrième déficit budgétaire consécutif et faisait appel à la compréhension de ses membres. La situation est bien différente aujourd'hui, alors que l'ADC annonce un budget équilibré pour la quatrième année consécutive, en partie grâce à une solide gestion financière de

vos conseils d'administration.

En 1968, l'ADC s'inquiétait qu'après plusieurs années d'inaction, le gouvernement fédéral n'avait pas répondu à son appel d'augmenter les subventions à la formation professionnelle permettant aux dentistes de se préparer à l'enseignement universitaire. Cette initiative répondait à un besoin de 200 professeurs supplémentaires, les facultés de médecine dentaire s'appêtant à connaître une hausse des inscriptions dans les années à venir. L'ADC avertissait que la pénurie imminente de professeurs était si grave qu'il était déconseillé d'en faire abstraction (*Journal* de novembre, p. 516). Cela me rappelle énormément notre dicton actuel qui dit «pas de professeurs, pas de profession». Cette pénurie fait partie de la crise actuelle que vit l'enseignement dentaire, et l'ADC continue d'en débattre auprès du gouvernement, et encore tout récemment lors des rencontres organisées dans le cadre des Journées sur la Colline de 2004.

Dans les années 1960, la profession était préoccupée par une pénurie de dentistes au Canada. Au cours de cette décennie, nous avons convaincu les gouvernements à accroître les capacités de produire des dentistes. Cependant, en 1981, le vent a tourné et les préoccupations étaient désormais axées sur un surplus perçu de dentistes. Il est regrettable que la profession se retrouve de nouveau en train de convaincre le gouvernement que les facultés de médecine dentaire canadiennes sont dans une situation précaire, à cause d'un sous-financement par le gouvernement pendant de nombreuses années. En novembre dernier, l'ADC a organisé le Sommet de la dentisterie universitaire, conformément à son engagement à aider la communauté universitaire.

En février 1969, l'ADC a rencontré des représentants des associations provinciales pour discuter du statut, des droits et des attributions des associations membres, de la composition, du pouvoir et des attributions du Bureau des gouverneurs et du conseil exécutif, et de la composition et des attributions des

conseils, comités et sections (*Journal* d'avril, p. 169). Ces préoccupations rappellent l'importante restructuration de la gouvernance et des comités de l'ADC au cours des dernières années, destinée à doter l'Association d'une plus grande souplesse au sein de son nouveau cadre décisionnel fondé sur les connaissances.

En 1981, tout allait encore bien pour le premier ministre Trudeau. En juin, la nation pleurait la perte du courageux Terry Fox succombant d'un cancer.

Ce même mois, les membres du Comité de la fiscalité de l'ADC se réunissaient pour examiner des plans de retraite individuels avec leurs homologues de l'Association du Barreau canadien, de l'Association médicale canadienne et de l'Association canadienne des comptables agréés. Le groupe s'est penché sur le droit des professionnels autonomes d'instaurer des régimes de retraite à l'abri de l'impôt. Bien que les REER soient maintenant devenus une pièce maîtresse du portefeuille de retraite des dentistes modernes, l'ADC continue d'étudier la question, exhortant le gouvernement à accroître le plafond des cotisations personnelles, comme en témoigne notre participation active à la Coalition pour le revenu de retraite.

Que signifie cette répétition des préoccupations en dentisterie? Ce n'est pas que rien n'a changé ou que les efforts déployés par l'ADC au fil des ans ont tous échoué. Au contraire, c'est un signe que nous devons continuer de débattre ces questions afin d'améliorer le niveau de vie de nos membres tout en s'assurant que la dentisterie demeure une profession viable.

Ce retour sentimental dans le temps m'a permis de réaliser combien l'ADC a contribué au progrès de notre profession pendant toutes ces années. La dentisterie canadienne profite de ces années de service et nous devons, à notre tour, appuyer notre association pour qu'elle puisse poursuivre son excellent travail.

Nous avons besoin de votre aide. Aidez-nous.

Alfred Dean, DDS
president@cda-adc.ca